



Municipalité
de
Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 27 mars 2017** à **18 h 30**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Isabelle Marsolais, conseillère

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller

Monsieur Claude Mercier, conseiller

Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absences : Madame Sophie Racette, conseillère

Madame Josyane Forest, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été posté par courrier recommandé, à chacun des membres du conseil le 22^e jour de mars 2017.

Résolution n° 147-2017

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

URBANISME

Résolution n° 148-2017

Adoption du second projet de règlement numéro 004-2017 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de changer la grille des usages et normes de la zone R2-69 pour permettre une hauteur de trois étages pour le triplex

ATTENDU QU'	un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 6 mars 2017 ;
ATTENDU QUE	le premier projet de règlement numéro 004-2017 a été adopté par le conseil municipal à la séance du 6 mars 2017 ;
ATTENDU QU'	un avis public a été publié dans le journal l'Express Montcalm du 8 mars 2017 et affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil (mairie et église) ;
ATTENDU QU'	une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 mars 2017 à 18 h 30 ;
ATTENDU QU'	à cette assemblée publique de consultation, aucune personne n'était présente et, par conséquent, aucune demande de changement n'a été reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le second projet de règlement numéro 004-2017 soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'était présent à la séance.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 149-2017

Levée de la séance

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 18 h 35.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle
Maire